

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
 DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/04

Objet : Plan de financement de la saison culturelle 2024-2025, dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2025 ou saison 2024-2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à seize heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 19 novembre 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

Etaients excusés : Pierre-Marie NOURRISEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Le Président expose les éléments suivants :

Comme chaque année, la Communauté de communes sollicite une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de leur dispositif de soutien aux opérateurs culturels « Lieux culturels de proximité », afin de bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale.

Le Service culture et vie associative a établi le plan de financement suivant :

CHARGES	
Charges de fonctionnement	64 200 €
Masse salariale des permanents	36 900 €
administration (affranchissement, télécom...)	5 200 €
Charges / entretiens (maintenances, achats matériels, chauffage, électricité, ménage...)	17 600 €
Communication	4 500 €

PRODUITS	
Subventions	25 600 €
Région Nouvelle-Aquitaine	22 000 €
OARA	3 600 €

Charges artistiques	74 500 €
Charges artistiques (cession, résidence, ...)	58 500 €
Droits d'auteurs	5 500 €
Charges techniques (location, ...)	3 000 €
Accueil / logistique artistique	7 500 €

Autres	116 700 €
Autofinancement	113 100 €

TOTAL DES CHARGES	138 700 €
--------------------------	------------------

TOTAL DES PRODUITS	138 700 €
---------------------------	------------------

La demande de subvention 2025 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève donc à 22 000€.

Répartie comme suit : 20 000€ de base socle et 2 000€ de mesure d'équité (bonus).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- valide le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine
- autorise Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

